

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 126 (2000)  
**Heft:** 17

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# sia

## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SIA REPORTÉE

Pour des motifs d'organisation, la deuxième assemblée des délégués 2000, qui avait été fixée au 4 novembre, est reportée au samedi 2 décembre 2000. Le lieu de réunion et l'ordre du jour seront communiqués en temps utile.

## DÉLAI DE CONSULTATION DU MP ET DES RPH PRO- LONGÉ

Afin de tenir compte de la période de pause estivale, le délai fixé pour la consultation du Modèle de prestations et des Règlements relatifs aux prestations

durant de nombreuses années, et en prévision de la retraite anticipée envisagée par Werner Imholz, le travail de toute l'équipe rédactionnelle a fait l'objet d'une analyse globale et d'une réévaluation à la fin de l'année, ce qui a conduit à définir et à pourvoir de nouveaux postes. Ainsi, un poste à temps partiel dévolu au traitement de l'image est venu combler une lacune, dans la mesure où ce domaine - qui englobe non seulement la recherche d'illustrations, mais aussi leur élaboration - gagne constamment en importance et génère un volume de travail croissant. Si le poste de secrétaire n'a pas été reconduit, deux autres postes à temps partiel, l'un d'assistant de rédaction et l'autre d'assistant de l'éditeur, ont en revanche été créés dans la foulée de la séparation «territoriale» des deux entités.

## Perspective 2000

Les nouvelles catégories de membres sia définies par les statuts entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2000 sont susceptibles d'entraîner des changements fondamentaux pour la SEATU. Si le

conseil d'administration est convaincu que les revues doivent également être livrées aux nouveaux affiliés, cela pourrait toutefois se traduire par une perte de revenus pour l'éditeur. Quelque 20% des recettes totales de la SEATU proviennent en effet d'abonnés libres qui, une fois devenus membres de la sia, ne s'acquitteraient plus que d'environ 13% du prix d'abonnement normal, via leur part de cotisation de 30 francs. A cet argument, on peut opposer que l'augmentation des membres pourrait permettre d'élever le tirage, ce qui se traduirait à terme par des recettes publicitaires accrues. L'évolution étant quoi qu'il en soit difficile à prévoir, le conseil d'administration a élaboré un budget 2000 qui tient compte de cette incertitude et, dans toute la mesure du possible, procédé à l'inscription de réserves au bilan 1999.

**Rita Schiess, Présidente du conseil d'administration**

et honoraires a été prolongé. D'abord arrêtée à fin août, l'échéance a été reportée au 29 septembre 2000.

## PRÉCISION

Dans l'article d'Emmanuel Rey, « Evaluation multicritères des stratégies de rénovation de bâtiments administratifs », paru dans IAS 15-16/00, le bâtiment de la Suisse Assurances (fig. 3) est attribué, de manière incomplète, aux architectes Ch. Thévenaz et P. Bonnard: il faut ajouter à leurs noms ceux de leurs confrères Charles-François Thévenaz et E. Boy de la Tour, membres de l'association formée en vue de la construction de cet édifice.

## SOCIÉTÉ DES ÉDITIONS DES ASSOCIATIONS TECHNIQUES UNIVERSITAIRES, ZURICH

Majoritairement en mains de la SIA et de ses sections, la Société des éditions des associations techniques universitaires (SEATU) édite les revues *Ingénieurs et architectes suisses (IAS)* et *Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A)*.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEATU

M<sup>me</sup> Rita Schiess, arch. dipl. EPF/FAS/SIA, Zurich, Présidente  
M. J.-C. Badoux, Prof. Dr sc. techn., Lausanne, représentant de la SIA  
M. Mathis Grenacher, Dr sc. techn., Brugg, représentant de l'USIC  
M. Walter Joos, ing. civil EPF/SIA, Schaffhouse, représentant de la SIA  
M. Eric Mosimann, lic. es sc. pol., secrétaire général de la SIA, Zurich, représentant de la SIA  
M. Eric Musy, arch. dipl., Lausanne, représentant de l'A3E2PL  
M<sup>me</sup> Arlette Ortis, arch. dipl., Genève, représentante de la SIA  
M. F. Gerold Spahn, ing. mécanicien EPF/SIA, Weisslingen, représentant du GEP  
M. Willi Egli, arch. dipl. FAS/SIA, Zurich, représentant de la FAS jusqu'au 28.6.00  
M. Werner Hartmann, arch. dipl. EPF/FAS/SIA, Bâle, représentant de la FAS dès le 28.6.00

## ACTIONNARIAT DE LA SEATU

SIA centrale	<b>253 actions</b>
Sections de la SIA	<b>147 actions</b>
GEP (Association des anciens étudiants de l'EPFZ)	<b>40 actions</b>
A3E2PL (Association amicale des anciens élèves de l'EPFL)	<b>40 actions</b>
FAS (Fédération des architectes suisses)	<b>10 actions</b>
usic (Union suisse des ingénieurs conseils)	<b>10 actions</b>

## COMPTES ANNUELS 1999 ET 1998 (EN MILLIERS DE FRANCS)

	1999	1998
Total des recettes	3655	3743
Total des dépenses	3522	3614
Bénéfice	133	129

Fin de la partie  
rédactionnelle